

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.029**

L'An deux Mille Six, le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 mars 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 mars 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT  
M. BOISNARD représenté par M. BOURGEOIS  
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER  
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme ISENDICK.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006 DE LA TAXE D'HABITATION  
ET DES TAXES FONCIERES**

**VOTE** : **25 POUR  
7 CONTRE**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2006,
- Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2006,

### DECIDE

- De voter les taux portés sur l'Etat N°1259 TH/TF intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2006 de la taxe d'habitation et des taxes foncières » (Colonne 17)

- Les taux sont pour l'année 2006 :
  - *Taxe d'habitation* : 10,13 %
  - *Taxe foncière (bâti)* : 27,91 %
  - *Taxe foncière (non bâti)* : 79,33 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 avril 2006

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT